

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2012

DCM N° 12-05-14

Objet : Convention de partenariat – Festival Karmiel.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

La Ville de Metz est jumelée avec la Ville de KARMIEL en Israël depuis le 14 septembre 1986. Depuis lors les deux communes entretiennent des relations régulières notamment sur le plan culturel. C'est à ce titre que les Fêtes de la Mirabelle de Metz ont présenté en 2011 une troupe de danse folklorique israélienne sélectionnée dans le cadre du Festival de danse de KARMIEL.

Au cours des festivités 2011, une délégation conduite par le Maire de KARMIEL a été reçue par la Municipalité et a émis à cette occasion le souhait d'accueillir en 2012 au sein de son Festival de danse, un groupe de danse messin.

Faisant suite aux diverses propositions faites par la Ville de METZ, la production du Festival a arrêté son choix sur l'accueil du Ballet de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole pour son spectacle « Passion Danse ». Une convention est proposée entre la Ville de METZ et l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole pour finaliser la prise en charge des danseurs et accompagnants à KARMIEL dont le coût est estimé à 26 500 €, la Ville assurant une participation au projet à hauteur de 15 000 €.

La Ville de KARMIEL prendra à sa charge l'hébergement des danseurs et le coût artistique du spectacle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet de convention financière ci-annexé ;

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 09 mai 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER une participation financière de 15 000 € à l'Agglomération Metz Métropole pour le transport du ballet de l'Opéra Théâtre de Metz-Métropole et son matériel, devant participer au Festival de danse de la Ville de Karmiel, dans les conditions définies dans la convention ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la participation financière et de ses conditions d'utilisation.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture – Action Culturelle Commissions : Commission des Affaires Culturelles et Commissions des Finances Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subvention
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
